



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JANVIER A 19H
Convocation du 22 janvier 2025

Présents : MM. Christian Lavalette, Christophe Boutet, Eric Chassériaud, Jean-Yves Baudrit, Quentin Richard, Lhéritaud Aymeric, Mmes Marie-Paule Guéry, Magalie Dubroca, Barbara Cornell, Gyslaine Guigné.

Pouvoir : Néant

Secrétaire : M. Quentin Richard.

Ordre du jour :

- Résultat généraux du budget 2024.
- Projet programme voirie 2025.
- Convention de fourrière 2025 avec la SPA
- Projet de mission de maîtrise d'œuvre pour le temple.
- Protection sociale des agents – Prise en charge partielle.
- Questions diverses

Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Résultat généraux du budget 2024.

L'exercice 2024 se solde par un excédent de 133 600 € à intégrer au budget 2025.

La commune n'a pas besoin d'emprunter pour l'instant.

A la prochaine réunion seront examinés le Compte Administratif 2024 et le Budget 2025.

Projet programme voirie 2025

Le Fleuret	6 000 €
Chemin de la messe	15 240 €
Le Balzar	10 200 €
Rue des Prats 1	7 920 €
Rue des Prats 2	8 280 €
Rue du Petit Bois	10 032 €
Chasseuil	5 675 €
Rouchave	720 €

Soit un total de 64 067 €.

Le Conseil souhaite limiter à 60 000€.

Convention fourrière 2025 avec la SPA

Accord du Conseil Municipal.

Pour un coût de 314 €, la SPA prend en charge les animaux errants dans un délai de 72 h.

Projet de mission de diagnostic de l'Eglise

Le cabinet ROSAME a soumis une proposition de diagnostic de l'Eglise.

Il est proposé de mettre celle-ci en attente pour savoir si le DRAC subventionnera le projet.

Projet de mission de maîtrise d'œuvre pour le temple

En attente de la connaissance des subventions possibles, la proposition sera soumise à la prochaine réunion.

Protection sociale des agents – Prise en charge partielle.

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 01/01/2025, la collectivité à l'obligation de proposer une participation d'au minimum 7 euros par mois à ses agents qui lui présenteraient un contrat de prévoyance (maintien de salaire) labélisé.

Questions diverses

Les travaux rue du Calvaire vont commencer dans les prochains jours.

Changement du lave-vaisselle à la salle des fêtes pour un montant de 2 516 € HT. Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une participation va être demandée au SIVOM car le lave-vaisselle sert tous les jours pour la cantine.

Il y a beaucoup de pigeons autour de l'Eglise : voir avec l'ACCA si elle peut intervenir ainsi qu'avec les bâtiments de France.

Aucune autre question n'étant à examiner, la séance est levée.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 18 mars 2025.



Le Maire,


Christian Lavalette.